



INFOS LDH - la Roche-sur-Yon

LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS

nctobre 2016

SOMMAIRE

CONTRE LE RACISME ETLES DISCRIMINATIONS

p.1 - Prévenir les pratiques discriminatoires dès l'école

DISCRIMINATION: DE QUOI PARLE-T-ON?

p.2 - Discriminations, identification et droits

p.3 - L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente

- Prisons : les dérives de la lutte conter le terrorisme continuent et la surpopulation carcérale fait débat

ACTUALITÉ YONNAISE

p.4 - Des expulsions cet été



La LDH combat les injustices, le racisme et les discriminations de tous ordres en menant une activité soutenue pour les droits des étrangers, l'égalité femmes-hommes, la liberté de création et contre la censure et en tout domaine où les droits sont bafoués.

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme (origine, sexe, âge,) ou dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement...

PRÉVENIR LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES À L'ÉCOLE

Les comportements discriminatoires vont à l'encontre du principe d'égalité et portent atteinte à la dignité de la personne. La prévention des discriminations est un objectif prioritaire d'éducation. Dès l'école, en faisant de la lutte contre le harcèlement une priorité partagée, on met en place la prévention de toutes les formes de violences à caractère discriminatoire.

DISCRIMINATIONS, IDENTIFICATION ET DROITS

La Ligue des droits de l'Homme combat toutes les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, recourant si nécessaire à l'action judiciaire.

Comme pour le Pacs, la ligue se réjouit de l'égal accès au mariage et milite pour la pleine adoption. Elle agit pour l'égalité des sexualités et contre l'homophobie. Elle considère la laïcité comme le socle des valeurs communes qui transcendent les appartenances individuelles ou collectives.

Depuis le 14 juin, la discrimination pour précarité sociale devient le 21e critère de discrimination. Discriminés parce que pauvres.

La pauvreté est souvent vue comme un facteur d'injustice. Nombreux sont les droits bafoués par peur des personnes pauvres ou par présomption d'incapacité : accès aux soins, refus de location alors que le loyer serait couvert par les aides au logement, discrimination à l'embauche pour les personnes dont le CV montre qu'elles sont passées par un centre d'hébergement ou une entreprise d'insertion, refus de construire des logements sociaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR

DES DROITS



Le défenseur des droits est représenté par deux délégués, Daniel Tran et Patrick Félix.

Préfecture de la Vendée Cité Travot rue du 93° R.I. Bât. A1 1° étage 85022 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX C'est le rôle du défenseur des droits et le rôle de l'État de lutter contre les discriminations sur la base des 21 critères prohibés par la loi.

- 1/ Apparence physique
- 2/ Appartenance ou non à une ethnie
- 3/ Appartenance ou non à une nation
- 4/ Appartenance ou non à une race
- 5/ Appartenance ou non à une religion déterminée
- 6/ État de santé
- 7/ Identité sexuelle
- 8/ Orientation sexuelle
- 9/ Grossesse
- 10/ Situation de famille
- 11/ Handicap
- 12/ Patronyme
- 13/ Sexe
- 14/ Activités syndicales
- 15/ Caractéristiques génétiques
- 16/ Mœurs
- 17/ Opinions politiques
- 18/ Origine
- 19/ Lieu de résidence
- 20/ Âge
- 21/ Précarité sociale

L'EUROPE EST EN GUERRE CONTRE UN ENNEMI QU'ELLE S'INVENTE

Plus puissante que jamais, bénéficiant d'une impunité totale, l'agence européenne de surveillance des frontières change de nom et se voit reconnaître un mandat renforcé. L'Union européenne (UE) a fait le choix d'augmenter les moyens dédiés à l'expulsion, au contrôle et aux activités de coopération hors de son territoire, au mépris des droits des migrants et des réfugiés. En modifiant le mandat de Frontex, rebaptisée Corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes, pour en renforcer les moyens d'actions, l'UE ne répond en rien aux problèmes mis en évidence par le contexte migratoire européen des deux dernières années. Alors que le nombre de morts et de disparus dont une proportion importante de personnes en besoin de protection - ne cesse d'augmenter aux frontières de l'Europe, Frontex pourra désormais se déployer plus rapidement aux frontières extérieures de l'UE pour barrer la route à ceux qui tentent de les franchir. Cela ne fera qu'augmenter la dangerosité des voyages.

Ce ne sont pas seulement les moyens de l'agence qui sont aujourd'hui renforcés. Le nouveau mandat perpétue aussi une dilution des responsabilités entre les états membres et l'agence, qui a pour conséquence l'impunité de cette dernière, au mépris des décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme et du principe de non-refoulement.

Nous dénonçons le renforcement de l'agence Frontex et la position de l'UE qui reste sourde aux cris d'alarme des ONG.

PRISONS : DÉRIVES ET SURPOPULATION CARCÉRALE FONT DÉBAT

Une loi contre le terrorisme a été promulguée le 3 juin 2016. Adoptée dans un climat de populisme pénal par un Gouvernement et un Parlement qui multiplient les atteintes à l'état de droit et s'affranchissent des engagements internationaux de la France en matière de droits de l'Homme, elle est contestée sur trois points par l'observatoire des prisons.

Autorisation des fouilles à nu collectives : au regard de la Convention contre les peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, le Comité anti-torture des Nations Unies a été clair en demandant à l'État français de conférer un caractère exceptionnel aux fouilles à nu en prison et d'assurer un strict contrôle des règles établies par la loi pénitentiaire de 2009.

Consécration des unités dédiées aux détenus radicalisés, cette logique de regroupement « est une bonne » ou une « mauvaise solution ? »

Consécration de la mort pénale : il est inhumain d'incarcérer une personne à vie sans lui offrir aucune perspective de libération et empêcher l'accès de ces condamnés à la libération conditionnelle.

La situation en Vendée c'est la promesse d'une 3º prison annoncée par Mr Retailleau et confirmée par le ministre de la Justice. Ce projet essentiel doit régler les problèmes de fonctionnement causés par la vétusté des bâtiments et la surpopulation carcérale dans les deux maisons d'arrêt. Le taux de surencombrement à la prison de La Roche-sur-Yon s'élevant en effet à 240 % et à près de 200 % pour la prison de Fontenay-le-Comte.

ACTUALITÉ YONNAISE

DEUX FAMILLES EXPULSÉES PENDANT L'ÉTÉ

Des expulsions cet été. Six enfants à la rue. C'est pourquoi nous adressons une pétition aux responsables de cette injustice. Y a-t-il discrimination ?

Confronté à une situation que nous jugeons non respectueuse des droits de l'Homme et pour répondre à l'indignation de certains citoyens yonnais, nous avons lancé une pétition qui fait état de la désapprobation et de l'incompréhension.

Cet été, nous avons accompagné deux familles expulsées de leur hébergement Passerelle, à La Roche-sur-Yon c'est pourquoi, nous attirons votre attention sur leur vécu et espérons la mise en place à l'avenir de dispositifs de soutien et de protection dignes de notre pays.

Pouvons-nous éviter l'humiliation, le stress, le danger sanitaire, l'incertitude, l'incompréhension pour des familles, avec enfants, expulsées, puis abandonnées sur un parking d'hôtel, en pleine canicule, sans toit ? La presse a relaté ces situations mais depuis plus rien. Des recours étaient engagés mais dans l'attente des décisions de justice prévues en janvier, que faire ?

Un collectif a pallié les défaillances de l'État pour trouver des solutions d'hébergement provisoire. La préfecture ne proposant aucune solution pérenne ni d'autres alternatives qu'un hébergement à la nuitée, souvent en hôtel, avec des déménagements fréquents. Pourtant, il semblerait qu'un département ayant pris en charge, en urgence, les frais d'hébergement à l'hôtel d'une famille avec enfants, ne peut décider de cesser le versement de son aide sans avoir examiné la situation particulière de cette famille et s'être assuré qu'en l'absence de mise en place, par l'État, de mesures d'hébergement ou de toute autre solution, cette interruption ne placera pas de nouveau les enfants dans une situation susceptible de menacer leur santé, leur sécurité, leur entretien ou leur éducation

Ce nomadisme organisé des familles entre lieux d'hébergement, aide alimentaire et services sociaux, conjugué à leur absence de ressources et leur épuisement physique et moral, ne leur permet pas de mener sereinement leurs démarches administratives, sans compter que cette situation de grande précarité entrave fortement la scolarisation de leurs enfants.

Vigilants et soucieux du respect des droits fondamentaux et en particulier du droit à l'hébergement, Les citoyens mobilisés font appel à l'engagement de tous pour que les services de l'État prennent leurs responsabilités.

LdH — Ligue des droits de l'Homme

Section la Roche-sur-Yon
Galerie Bonaparte, 8 place Napoléon
85000 la Roche-sur-Yon
Idh-france.org/section/la-roche-sur-yon/
07 85 98 48 27
Idh.larochesuryon@gmail.com